



Conseil Municipal de Ribaute les Tavernes

Procès-Verbal de la Séance du 23 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, **le 23 septembre à 19h**, le Conseil Municipal de Ribaute les Tavernes, régulièrement convoqué le 12 septembre 2025, s'est réuni, sous la Présidence de **Monsieur Frédéric ITIER**, Maire.

Présents : ITIER Frédéric POMARET Richard COMBEMALE Pierre-Marie BRAGA Frédéric SPITZ Françoise COULOMB Any MAINGOUTAUD Rodolphe GISBERT Pierre DOMINGUES Pépito RAIBAUD Joëlle (arrivée à 19h15) JABOULAY Marie

Absents : ITIER Nadège OSTALRICH Christophe MAURIN Vincent NEVEU Magali BECK Marjorie D'HAYER Fabien

Pouvoirs : D'HAYER Fabien à MAINGOUTAUD Rodolphe

Le quorum étant atteint, le Conseil peut, conformément au Code Général de la fonction publique, valablement délibérer.

Nomination du Secrétaire de séance : Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal nomme, **à l'unanimité**, Mme Any COULOMB pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2025 : Monsieur le Maire demande aux membres s'ils ont des questions ou des observations concernant le procès-verbal de la séance du 16 juin 2025. Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de passer au vote. Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, le procès-verbal de la séance du 16 juin 2025.

Le procès-verbal est signé par le Président et le secrétaire.

Points à l'ordre du jour :

1. Convention d'adhésion au groupement de commande pour le contrôle des points incendie.

Rapporteur : Frédéric ITIER, Maire

Monsieur le Maire rappelle que la Commune avait émis le souhait de participer à un groupement de commande pour la prestation de contrôle des poteaux incendie. Pour cela, une convention doit être signée entre la Commune et la Communauté d'Alès Agglomération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

2. Avenant n°1 à la convention unique avec Alès Agglomération

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention unique qui a été conclue entre la Communauté d'Alès Agglomération et la Commune en date du 28 octobre 2024.

L'avenant n°1 concerne seulement l'augmentation des superficies occupées par l'ALSH dans le cadre de la mise à disposition des locaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention unique avec Alès Agglomération.

3. Convention avec ENEDIS pour l'extension du réseau électrique Basse Tension, quartier de la Cantonade

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'ENEDIS doit poser deux câbles Basse Tension en souterrain sur 17 ml sur la parcelle AT n°834 appartenant à la commune pour l'extension du réseau électrique Basse Tension au lieu-dit « La Cantonade ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'approuver la convention entre la Commune et ENEDIS et autorise le Maire à la signer.

4. Modification des statuts du SMEG

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est apparu nécessaire au SMEG de compléter ses statuts sur les points suivants :

- Le changement de dénomination du Syndicat qui devient désormais : Territoire d'Energie Gard-SMEG,
- Apporter des précisions sur certains articles des présents statuts,
- La possibilité d'envisager des activités complémentaires

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'approuver la modification des statuts proposée par le SMEG comme ils sont décrits ci-dessus.

Arrivée de Mme RAIBAUD Joëlle à 19h15

5. Convention de mise à disposition du stade municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les conventions de mise à disposition du stade municipal qui sont arrivées à expiration et qui ont pour objet de définir les conditions de mise à disposition, les obligations et engagements des différentes parties.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le renouvellement des conventions avec le FC Ribaute les Tavernes, l'Association « Le Cristal, et l'Ecole Marcel Pagnol pour l'année 2025/2026 et autorise le Maire à les signer.

6. Adhésion au contrat de groupe du CDG 30 pour les assurances statutaires

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat des assurances statutaires arrive à son terme le 31/12/2025. La Commune doit renouveler son adhésion au contrat groupe du CDG 30.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la convention d'adhésion au service assurance statutaire du CDG 30 et autorise le Maire à la signer.

7. Prix du repas adulte à la cantine scolaire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que cette année, le Groupe Scolaire Marcel Pagnol a accueilli une classe supplémentaire UEMA. Les éducateurs de cette classe mangent un repas cantine à midi avec les enfants dans leur salle de classe. Le prix d'un repas adulte est différent du prix d'un repas enfant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de fixer le prix du repas adulte à partir du 01/09/2025 à 4.50€.

8. Subvention au titre des fonds verts incendie

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette année, l'Etat subventionne les Collectivités à hauteur de 80% pour la création d'aires de retournement afin de favoriser l'accès aux sites boisés qui se situent en lisière des habitations. Il présente les devis établis par l'entreprise LAUPIE TP pour une aire de retournement à l'Impasse de Latubadou et une Impasse du Mas d'Auzon. Le montant total s'élève à 13 926.35 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve ces travaux et sollicite la subvention au titre des fonds verts incendie.

9. Subvention exceptionnelle USEP

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors du voyage du Conseil Municipal des enfants à Paris pour la visite du Sénat, l'association USEP de l'école a fait l'avance des frais car certains lieux n'acceptent pas les paiements par virement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte de verser la somme de 288.20€ à l'USEP pour le remboursement des frais occasionnés par le voyage du Conseil Municipal des enfants à Paris.

10. Garantie d'emprunt pour la SEMIGA

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SEMIGA demande à la Commune de Ribaute les Taverne de se porter garante des emprunts consentis par la Banque des Territoires pour la construction de 3 logements sociaux sur la commune. La garantie de la collectivité sera accordée à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts d'un montant total de 549 899 €. Cette garantie est accordée pour la durée totale du prêt. Il explique que cette démarche permet à la SEMIGA de bénéficier d'un taux moindre auprès des organismes bancaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et **à l'unanimité**, décide d'accorder sa garantie pour les prêts consentis par la Banque des Territoires à la SEMIGA pour l'opération de construction de 3 logements sociaux.

11. Décision modificative - virements de crédits

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que sur l'exercice 2022, la Commune a émis 2 titres pour la mise en paiement de mise à disposition de personnel à Alès Agglomération pour un montant total de 29 000 €. Or, la trésorerie a émis elle aussi 2 titres pour le même objet pour le même montant. Ces titres font donc doublon. Il faut les annuler sur l'exercice 2025. Un virement de crédit est nécessaire pour régulariser cette situation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le virement de crédit de 29 000 €

12. Demande de reprise des parties communes du lotissement « Lou Grès »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de l'Association « Lou Grès » qui souhaite la reprise des parties communes de leur lotissement. Cette association souhaite connaître l'ordre de reprise des parties communes du lotissement et sollicite, en dernier recours, une subvention de la Commune pour faire face à leurs dépenses.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de donner un avis défavorable à leurs demandes. En effet, des lotissements plus anciens que celui-ci n'ont pas encore fait l'objet de la reprise des parties communes par la Mairie. D'autre part, le Conseil Municipal refuse de subventionner des associations Syndicales Libres (ASL).

1. Demande de subvention de l'Association des lieutenants louveterie Gard

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de l'Association des lieutenants de louveterie du Gard dont les interventions sont principalement ciblées sur des secteurs avec des dégâts sur les cultures. Leur action est bénévole, tous les frais restent à leur charge.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de donner un avis défavorable à leur demande. En effet, cette dépense n'a pas été prévue au Budget Primitif 2025.

Communications du Maire :

Recensement de la Population 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu sur la Commune du 15/01/2026 au 14/02/2026. Un appel a candidature sera lancé prochainement pour le recrutement des agents recenseurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Dernier feuillet

Liste récapitulative des délibérations de la séance du 23 septembre 2025 :

Délibération n°	Objet	Approuvée
DE_2025_09_22	Groupement commandes Alès Agglomération contrôle poteaux incendie	à l'unanimité
DE_2025_09_23	Avenant n°1 convention unique Alès Agglomération	à l'unanimité
DE_2025_09_24	Convention avec ENEDIS extension réseau électrique BT	à l'unanimité
DE_2025_09_25	Modification statuts SMEG	à l'unanimité
DE_2025_09_26	Convention mise à disposition stade	à l'unanimité)
DE_2025_09_27	Adhésion contrat groupe assurance statutaire CDG30	à l'unanimité)
DE_2025_09_28	Fixation tarif repas cantine adulte	à l'unanimité)
DE_2025_09_29	Demande subvention fond vert 2 incendies	à l'unanimité)
DE_2025_09_30	Subvention exceptionnelle USEP	à l'unanimité)
DE_2025_09_31	Garantie prêt SEMIGA construction logements sociaux	à l'unanimité)
DE_2025_09_31_1	Garantie prêt SEMIGA construction logements sociaux	à l'unanimité)
DE_2025_09_32	Virements de crédits	à l'unanimité

Présents : ITIER Frédéric POMARET Richard COMBEMALE Pierre-Marie BRAGA Frédéric SPITZ Françoise COULOMB Any MAINGOUTAUD Rodolphe GISBERT Pierre DOMINGUES Pépito RAIBAUD Joëlle (arrivée à 19h15) JABOULAY Marie

Le Maire, Frédéric ITIER

Le Secrétaire, Any COULOMB

